

Soins palliatifs et de fin de vie - Un financement de plus de 3,6 M\$ pour soutenir un projet de soins de fin de vie à domicile

22 mai 2024, 12 h 30

Mise à jour : 22 mai 2024, 21 h 12

Publié par : [Cabinet de la ministre responsable des Aînés et ministre déléguée à la Santé](#)

MONTRÉAL, le 22 mai 2024 /CNW/ - La ministre responsable des Aînés et ministre déléguée à la Santé, Sonia Bélanger, est heureuse d'annoncer qu'un financement de plus de 3,6 M\$ est accordé à l'organisme Aux trois sentiers - Soins palliatifs (A3SSP) pour soutenir la mise sur pied de son projet pilote d'Unité d'intervention sociale rapide (UIR) à domicile, en collaboration avec le Centre hospitalier universitaire de Montréal (CHUM).

Financé grâce aux travaux de l'Institut de pertinence des actes médicaux (IPAM), ce projet offre une alternative à l'hospitalisation pour les patientes et patients en toute fin de vie qui sont hospitalisés et ne reçoivent plus de soins curatifs. Avec son équipe spécialisée, l'UIR pourra prodiguer l'ensemble des soins de fin de vie, incluant l'aide médicale à mourir. Les personnes en fin de vie pourront ainsi demeurer à la maison, entourées de leurs proches, pour une fin de vie digne et empreinte d'humanité.

Citations :

« Toute personne a le droit de recevoir les soins de fin de vie requis par son état de santé et d'avoir accès à des soins de qualité adaptés à ses besoins, notamment pour prévenir et apaiser ses souffrances. Pour toutes celles et tous ceux qui souhaitent recevoir ces soins à domicile, nous nous devons de répondre présents. C'est en cela que je me réjouis de l'implantation de cette unité d'intervention rapide à domicile sur le territoire de l'île de Montréal. C'est une très belle initiative qui viendra soutenir les efforts de nos intervenantes et intervenants. »

Sonia Bélanger, ministre responsable des Aînés et ministre déléguée à la Santé

« La médecine spécialisée a principalement été au service des patients et patientes en soins curatifs. C'est une avancée de déployer cette expertise en soins de fin de vie, en collaboration avec les soins palliatifs à domicile. Sachant qu'une proportion de la population souhaite décéder à domicile, il faut sortir ces personnes des hôpitaux et leur permettre de recevoir les mêmes soins aigus, en toute humanité, à domicile. En dépêchant des expertes et des experts engagés au chevet de la personne, on décharge aussi l'entourage du rôle de soignant pour lui permettre de vivre pleinement les derniers moments avec son proche. Cette nouvelle trajectoire est doublement intéressante car elle permet en même temps d'optimiser l'utilisation des ressources hospitalières. »

D^{re} Caroline Ouellet, anesthésiologiste-intensiviste, présidente fondatrice Aux trois sentiers - Soins palliatifs

« Je salue le travail de toutes les personnes qui se sont mobilisées pour le déploiement de ce projet de soins palliatifs à domicile. C'est un pas de plus dans l'amélioration de l'accès à ces soins afin de permettre aux Montréalais et Montréalaises de terminer leur vie dans des conditions sécuritaires et apaisantes, qui respectent la volonté et la dignité de chacun et chacune. Les soins palliatifs et les soins de fin de vie sont un dossier qui me tient à cœur. Ce genre d'initiatives me rendent extrêmement fière. »

Nancy Guillemette, députée de Roberval et adjointe gouvernementale pour les dossiers des soins palliatifs et de fin de vie

Faits saillants :

- La mise en place d'une Unité d'intervention rapide (UIR) à domicile permet d'augmenter l'assistance, les traitements spécialisés et l'accès aux soins spécialisés aux personnes dans les derniers jours de leur vie, à même leur domicile, en plus de diminuer les transports en ambulance et d'offrir un accompagnement de qualité aux personnes proches aidantes.
- Notons que l'unité d'intervention rapide à domicile sera une équipe de soins composée d'infirmières, de préposés et préposées aux bénéficiaires et de médecins en disponibilité dont des médecins spécialistes, entre autres des anesthésistes pour leur apport central en gestion de la douleur, sédation et analgésie multimodale.
- Aux trois sentiers - Soins palliatifs est une organisation à but non lucratif dont la mission est d'amener les soins et les services vers les patientes et patients plutôt que de demander à des personnes en fin de vie de se déplacer vers les hôpitaux.
- Par ailleurs, rappelons que le gouvernement du Québec poursuit son engagement de mettre sur pied les projets d'hospitalisation à domicile. [Cinq nouveaux projets](#) ont été annoncés récemment et viennent s'ajouter aux huit autres annoncés en mai 2023.
- L'hospitalisation à domicile permet aux patients et patientes de poursuivre leur hospitalisation, en partie ou en totalité, dans le confort de leur foyer. En plus de permettre un meilleur accès aux soins, cette approche novatrice diminue le déconditionnement associé à une hospitalisation.
- D'ici 2026, l'Institut de la pertinence des actes médicaux (IPAM) investira plus de 40 millions \$, provenant de l'enveloppe de rémunération des médecins spécialistes, pour l'instauration de l'hospitalisation à domicile.

C Consulter le contenu

original : <http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/May2024/22/c0421.html>